



Groupe de travail pour **CONTRENER LE RACISME**



Contexte

La diversité ethnoculturelle au Manitoba est une réalité indéniable et celle-ci continue de s'enrichir avec l'arrivée des nouveaux arrivants. L'apport socioéconomique de ces derniers est très important, car il contribue à la vitalité et à l'épanouissement socioculturel des Manitobains ainsi qu'à la croissance économique de la province.

Cependant, il faut aussi reconnaître que ces nouveaux arrivants font face à de nombreux défis liés au racisme et à la discrimination. Par conséquent, la francophonie manitobaine, à l'instar de plusieurs sociétés dans le monde, se doit d'être interpellée par ces phénomènes du racisme et de la discrimination à l'égard des personnes racisées¹.

Dans ce contexte, le Groupe de travail pour combattre le racisme a été mis sur pied en juin 2021 par le RIF Manitoba et l'Accueil francophone. Ce document présente le plan d'action du groupe de travail qui guidera ses interventions pendant la période de 2022 à 2026.



Vision

Le groupe de travail souhaite contribuer à l'élimination du racisme et de la discrimination afin que la francophonie manitobaine soit inclusive et que tout le monde se sente partie prenante, peu importe ses origines.

Mandat

Pour atteindre sa vision, le groupe de travail est mandaté d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action, de valoriser la diversité, l'équité et le respect de la diversité dans les communautés, de contribuer à l'amélioration continue des initiatives visant la lutte contre le racisme et la discrimination basées sur une approche intersectionnelle².

Le résultat ultime de la mise en œuvre de ce plan d'action est l'inclusion réussie des personnes racisées d'expression française au Manitoba.



¹ La définition d'une personne racisée dans le cadre de ce plan d'action est celle de la Ligue des droits et libertés. Elle définit une personne racisée comme une personne qui appartient, de manière réelle ou supposée, à un des groupes ayant subi un processus de racisation (politique, social et mental) d'altérisation (différence de l'autre) basé sur différents critères, par exemple la religion, la couleur de peau, la langue ou le continent.
² Terme qui décrit la nature inter-reliée de l'origine ethnique, de la race, des croyances et autre, et ses effets culturels, institutionnels et sociaux sur certains groupes ainsi que la façon dont elle s'inscrit dans les systèmes existants au point de définir la personne.